

moyen assurent des débouchés aux produits techniquement avancés et au savoir-faire des économies développées, tout en fournissant des biens de consommation à moindre coût. Les capitaux investis par les pays industrialisés servent à financer les plans de développement des pays moins développés (PMD) — y compris la valorisation des matières premières et de l'énergie — plans qui génèrent ensuite des recettes d'exportation utilisables pour l'achat de biens dans les pays développés. Lorsque ces derniers ont connu des creux dans la demande de capitaux, les pays en développement leur ont également fourni de fort opportunes possibilités d'investissement anticyclique. La croissance du monde en développement a, par exemple, permis d'atténuer les effets de la récession que les pays développés ont connue en 1974-1975.

Toutefois, notamment dans le sillage de cette récession, la pénétration des secteurs sensibles des économies développées par des importations à bon marché a entraîné des pressions pour l'octroi d'une aide aux industries menacées et, de façon générale, un souci plus grand, et quelquefois exagéré, des incidences de la concurrence des importations en provenance des pays en développement. Par ailleurs, les pays en développement voient le régime international actuel comme les défavorisant des points de vue du commerce, de l'accès aux marchés de capitaux privés et du contrôle de l'aménagement des ressources et, par conséquent, ont réclamé une participation plus entière et plus efficace à toutes les décisions concernant l'économie internationale. Par exemple, pendant les négociations tarifaires du Tokyo Round, les pays en développement ont réclamé un traitement spécial et différencié sous la forme de réductions tarifaires plus avantageuses que celles offertes par la clause de la nation la plus favorisée (NPF); un échelonnement plus rapide ou plus lent de l'application des réductions tarifaires; des réductions tarifaires NPF moins importantes pour les articles couverts par le Système généralisé de préférences (SGP) de façon à minimiser l'érosion de leurs privilèges tarifaires; la consolidation des concessions et marges préférentielles et diverses améliorations au SGP. Dans les négociations sur les codes non tarifaires, les pays en développement ont de même cherché l'intégration aux codes de clauses de traitement spécial et différencié. Alors que les NCM se poursuivent avec un certain nombre de PMD, ces derniers ont déjà manifesté leur mécontentement à l'égard des résultats obtenus et de la conduite des négociations lors de la réunion de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED V) à Manille en mai.

Même s'il est vrai que les progrès réalisés n'ont pas répondu à toutes les attentes des PMD, les négociations de Genève ont tout de même accordé aux pays en développement certains avantages précis, outre ceux qui découlent des concessions NPF. Parmi ces gains, mentionnons un meilleur fondement juridique

du SGP et des arrangements commerciaux préférentiels entre pays en développement; la mise en application accélérée de concessions tarifaires non réciproques sur une gamme de produits tropicaux et l'octroi d'un traitement spécial et différencié dans les divers codes non tarifaires. Ce dernier point mérite particulièrement d'être signalé, tant pour sa valeur intrinsèque que parce qu'il s'éloigne du principe de la nation la plus favorisée du GATT pour tenir compte des intérêts du monde en développement.

Quelle que soit sa perception des résultats des NCM et de leurs incidences probables sur les échanges, il reste une question qui aura une grande influence sur l'évolution des relations commerciales entre pays industrialisés et en développement dans l'après-NCM. En effet, les pays en développement plus avancés doivent assumer de plus grandes obligations et prendre des mesures de libéralisation adaptées à leur niveau de développement économique. C'est ici que se pose la question des répercussions que pourraient avoir les pays industrialisés et en développement l'absence d'une entente sur la difficile question de la «progressivité» et, par voie de conséquence, la perpétuation d'un régime commercial dans lequel les avantages du traitement spécial et différencié profitent aux pays en développement qui en ont le moins besoin.

Pendant que les plus avancés des pays en développement continueront de renforcer leurs économies et que d'autres joindront leurs rangs, aussi bien les pays industrialisés que les pays en développement ressentiront l'impact des avantages préférentiels exagérés qui leur auront été accordés. Les pays en développement avancés vont probablement attirer une part disproportionnée des investissements au détriment des pays moins développés, dominer les échanges entre PMD et, dans la mesure où les pays en développement continuent à faire front commun dans le dialogue Nord-Sud, sans doute amener les pays industrialisés à répondre moins généreusement aux demandes collectives du groupe des PMD. En ce qui concerne les pays industrialisés, et notamment l'opportunité d'une attitude positive face à l'émergence des nouveaux pays industriels, l'ajustement sera politiquement plus difficile si les groupes d'intérêt nationaux ont le sentiment qu'ils doivent s'ajuster non seulement à une modification des avantages comparatifs, mais également à une concurrence des importations qui bénéficient indûment d'un traitement préférentiel injustifié.

Afin de susciter la confiance du monde des affaires et de faire comprendre aux pays en développement les moins avancés et les plus développés que la question de la «différenciation» a de grandes ramifications, la communauté internationale voudra sans doute étudier les moyens appropriés d'assurer que tous les pays assument des obligations internationales adaptées à leur niveau de développement économique.